

Réf: Dossier 410650

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE MATINAL LIVRAISON »

Siège Abidjan, plateaux dokui non loin de la
pharmacie dokui lot 43 ilot 4, Lot 43, Ilot 4

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/04/2025, et enregistrés au CEPICI le 17/04/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE MATINAL LIVRAISON »

Objet : La société a pour objet en République de COTE D'IVOIRE et à l'étranger :

- Livraison de colis, fournitures de bureau, matériels de bureau, denrées alimentaires.

Et plus généralement, toutes opérations financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, plateaux dokui non loin de la pharmacie dokui lot 43 ilot 4, Lot 43, Ilot 4

Dirigeant(s) Mlle TOKPA BELOVA JOELLE-NELLY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-05256 du 07/05/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°28748/GTCA/RC/2025 du 07/05/2025

